

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue le dix-huitième jour de mai deux mil onze (2011-05-18), à la salle du Conseil, à vingt heures, sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Monsieur René-Charles Paquin, conseiller au poste numéro un
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux
Monsieur Ghislain Bellemare, conseiller au poste numéro trois
Madame Jacinthe Bourgeois, conseillère au poste numéro cinq
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

Et Diane Faucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ABSENT :

Monsieur Yves Lessard, conseiller au poste numéro quatre

PRIÈRE D'USAGE.

AVIS DE CONVOCATION

Les membres de ce Conseil étaient tous présents lundi dernier le 16 mai pour une rencontre de travail. À la fin de la rencontre, une réunion extraordinaire a été demandée par le Maire et la directrice générale. Tous les membres présents ont confirmés leur présence. Le conseiller René-Charles Paquin avait quitté à ce moment-là étant donné que la rencontre était terminée. Le lendemain, la directrice générale lui a parlé au téléphone pour l'informer de la réunion extraordinaire de ce soir 18 mai à 20h00. Monsieur Paquin a confirmé sa présence. Monsieur Yves Lessard avait mentionné au Maire, ce midi, qu'il serait présent ce soir. Tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Publicité dans L'Écho pour le 175^{ième}
- 3- Inscription à « clicSÉQUR »
- 4- Fin d'emploi de Steve Lessard
- 5- La corporation du Parc des Chutes demande un fond d'urgence
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Réjean Carle, maire, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

121/05/11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé;

122/05/11

INSCRIPTION À « CLICSÉRUR »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule, étant une entité publique constitué légalement, doit régulièrement recevoir et transmettre des rapports, informations, statistiques, etc. aux divers paliers gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de Sainte-Ursule transigent par le biais de résolutions et de règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Ursule autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière, DIANE FAUCHER, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Ursule, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR;

123/05/11

FIN D'EMPLOI POUR LE JOURNALIER STEVE LESSARD

CONSIDÉRANT QUE le journalier, embauché lors de la réunion ordinaire du 3 mai dernier, étant en période probatoire pour trois mois, ne répond pas aux attentes et aux conditions d'embauches établies;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'oppose pas à une mise à pied immédiate;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule met fin à la période probatoire d'embauche du journalier Steve Lessard, et ce, dès vendredi le 20 mai

2011, étant donné qu'il ne répond pas aux attentes et aux conditions d'embauches établies;

QUE le Conseil municipal demande que le comité de sélection en ressources humaines, qui avait été mis sur pied pour l'embauche du journalier, fasse une nouvelle analyse des offres de services reçues afin de trouver un nouveau journalier qui travaillera aux conditions déjà établies pour Steve Lessard;

124/05/11

FOND D'URGENCE – PARC DES CHUTES DE STE-URSULE

La directrice générale lit une lettre reçue de la part de la coordonnatrice du Parc des Chutes de Sainte-Ursule. Il y est fait mention de grandes difficultés financières. Leur marge de crédit de 50 000\$ est utilisée jusqu'à la hauteur de 49 500\$. Il leur reste 1500\$ en liquidité. Il y a environ 15 000\$ de factures en attente qui dépasseront bientôt les 30 jours. Il aurait besoin d'un minimum de 10 000\$ pour le démarrage de la saison touristique.

Le Conseil discute des revenus et dépenses à venir, des états financiers déposés en mars dernier, des investissements faits et à faire.

Le Conseil demande au conseiller représentant du Parc ainsi qu'à la conseillère qui siège au sein du conseil d'administration du Parc de planifier une rencontre entre les deux conseils, et ce, le plus rapidement possible, afin de discuter de solutions durables.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser une somme de dix milles dollars (10 000\$) au Parc des Chutes de Ste-Ursule, à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2010, à titre de fond d'urgence seulement;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

125/05/11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

RÉJEAN CARLE, Maire

DIANE FAUCHER, directrice générale et secrétaire-trésorière